



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

### Dixième session

Trondheim (Norvège), 23-27 août 2019

## RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE ET MESURES POUVANT ÊTRE PRISES POUR Y DONNER SUITE

### Résumé

Le présent document de travail donne un aperçu du processus d'élaboration du premier rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, présente les principaux constats qui se dégagent du rapport et demande l'avis du Sous-Comité en vue de l'élaboration d'un plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.

### Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à:

- réserver un accueil favorable au rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*;
- formuler des avis concernant les objectifs et la structure générale d'un plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et les *mesures* stratégiques pouvant être prises en priorité, tels que proposés dans l'annexe au présent document;
- demander à la FAO d'élaborer un projet de plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte des avis recueillis auprès des régions et des indications données par le Comité des pêches et ses organes subsidiaires compétents, afin de le présenter au Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour examen, à leurs prochaines sessions.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



## INTRODUCTION

1. Malgré le rôle crucial que jouent les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées de par leur contribution à la sécurité alimentaire mondiale et à l'assurance de moyens d'existence durables, les informations relatives aux ressources génétiques aquatiques intéressant l'aquaculture sont souvent fragmentaires et généralement incomplètes. Les données sur l'aquaculture demeurent lacunaires aux niveaux des pays et de la FAO. De plus, la caractérisation des variations génétiques aquatiques aux niveaux inférieurs à celui des espèces se limite à un nombre restreint d'espèces et de pays.

2. Du fait du manque de données et d'informations et d'une normalisation insuffisante de la terminologie et de la nomenclature utilisées, il est difficile de cerner avec précision l'état et les tendances des ressources génétiques aquatiques. Pourtant, on s'accorde à reconnaître qu'il sera de plus en plus important de disposer d'informations à ce sujet et d'en savoir plus sur les facteurs qui influent les ressources génétiques aquatiques, et cela afin de favoriser la production durable de l'aquaculture et des pêches de capture et d'améliorer ainsi la sécurité alimentaire et la nutrition. On dispose d'un volume croissant d'informations sur les ressources génétiques en aquaculture, y compris les plantes aquatiques, et sur les stocks présentant des traits génétiques distincts, mais les besoins en informations aux fins de la gestion rationnelle des ressources ne cessent d'augmenter. Dans le même temps, beaucoup de pays n'ont pas les capacités et/ou les ressources nécessaires pour recueillir des informations sur la diversité des ressources génétiques aquatiques.

3. L'amélioration des connaissances sur l'état des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées et les tendances relatives à leur utilisation et à leur préservation favorisera l'élaboration de politiques, de plans et de régimes de gestion de ces ressources essentielles plus complets et plus fiables. Le rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le rapport) permettra, d'une part, d'évaluer l'état et les tendances des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées dans le monde et, d'autre part, de définir des éléments sur lesquelles fonder les mesures à prendre pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de ces ressources aux niveaux national, régional et international, et les mettre en valeur.

4. Le présent document donne un aperçu du processus d'élaboration du rapport, illustre le contenu de la publication et demande l'avis du Sous-Comité en vue de l'élaboration d'un plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.

## GÉNÉRALITÉS

5. Comme le Sous-Comité en a été informé à ses sessions précédentes, en 2007 la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a reconnu que l'amélioration de la collecte et du partage des informations sur les ressources génétiques aquatiques revêtait un caractère hautement prioritaire; elle est donc convenue d'inscrire le processus d'élaboration du rapport, piloté par les pays, dans son Programme de travail pluriannuel.

6. À sa quatorzième session ordinaire, tenue en 2013, la Commission a décidé que le rapport porterait uniquement sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales<sup>1</sup>. Elle est convenue de la structure du rapport et a invité les pays à établir des rapports nationaux utiles à l'élaboration de celui-ci, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes<sup>2</sup>.

7. En 2016, le nouveau Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail technique) et le Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées (le Groupe

---

<sup>1</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 76.

<sup>2</sup> CGRFA-14/13/Rapport, annexe H.

de travail consultatif) du Comité des pêches se sont penchés sur les activités de la FAO concernant les ressources génétiques aquatiques et, dans ce contexte, sur le projet de rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*<sup>3</sup>.

8. Le Groupe de travail technique a formulé un certain nombre de recommandations détaillées<sup>4</sup>, que le Groupe de travail consultatif a saluées et approuvées à sa deuxième session, tenue en octobre 2017, donnant par ailleurs des indications supplémentaires concernant les besoins et les domaines d'action prioritaires de la FAO en matière de ressources génétiques aquatiques<sup>5</sup>. À sa neuvième session, en 2017, le Sous-Comité s'est lui aussi félicité de la publication prochaine du rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*<sup>6</sup>.

9. À sa trente-troisième session, tenue à Rome du 9 au 13 juillet 2018<sup>7</sup>, le Comité des pêches a salué le projet de rapport et a recommandé que le Secrétariat mette au point la version finale de la publication et en assure une large diffusion. Il a aussi recommandé que la FAO mette en place un système mondial d'information, notamment un registre des espèces, afin de suivre et d'évaluer l'état des ressources génétiques aquatiques intéressant l'aquaculture.

10. En 2019, la FAO a présenté la «version préliminaire» du rapport à la Commission. La Commission a pris acte des progrès accomplis quant à l'élaboration du rapport, qui constituait un jalon important, et s'est félicitée des travaux menés en vue de la première évaluation mondiale des ressources génétiques aquatiques. Elle a demandé à la FAO de parachever, de lancer et de diffuser largement le rapport, dans ses versions intégrale et abrégée, en 2019<sup>8</sup>.

11. La Commission s'est aussi penchée sur les mesures pouvant être prises pour donner suite au rapport, y compris les objectifs proposés, la structure générale et la liste des priorités stratégiques<sup>9</sup> qui lui étaient présentés. En outre, elle a demandé à la FAO d'élaborer un plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin que celui-ci soit présenté au Groupe de travail technique et à la Commission, pour examen, à leurs sessions suivantes<sup>10</sup>. À sa session de 2019, la Commission a décidé par ailleurs de faire du Groupe de travail technique intergouvernemental un groupe de travail technique ordinaire. Elle a également souligné qu'il fallait poursuivre la précieuse collaboration établie avec le Comité des pêches et ses organes subsidiaires compétents<sup>11</sup>.

## **LE RAPPORT SUR *L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE***

12. Le rapport<sup>12</sup> constitue la toute première évaluation mondiale des ressources génétiques aquatiques, portant uniquement sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales. Aux fins de cette évaluation, les principales sources d'information ont été les rapports nationaux sur l'état des ressources génétiques aquatiques présentés par les pays et

<sup>3</sup> CGRFA/AqGR-1/16/Inf.2.

<sup>4</sup> COFI:AQ/X/2019/Inf.9, paragraphes 7 à 14.

<sup>5</sup> COFI:AQ/X/2019/Inf.10.

<sup>6</sup> COFI:AQ/X/2019/Inf.5, paragraphe 46.

<sup>7</sup> FIAP/R1249, paragraphes 38 et 39.

<sup>8</sup> COFI:AQ/X/2019/Inf.11, paragraphes 53 et 54.

<sup>9</sup> CGRFA-17/19/8.3

<sup>10</sup> COFI:AQ/X/2019/Inf.11, paragraphe 55.

<sup>11</sup> COFI:AQ/X/2019/Inf.11, paragraphe 51.

<sup>12</sup> FAO. 2019. *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO;

FAO. 2019. *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – version abrégée*. Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

les cinq études thématiques de référence demandées par la Commission<sup>13</sup>. Au total, 92 pays ont ainsi contribué à ce processus piloté par les pays, permettant de couvrir environ 96 pour cent de la production aquacole mondiale et plus de 80 pour cent de la production des pêches de capture dans le monde.

13. Le rapport, qui donne un aperçu de l'état actuel des ressources génétiques aquatiques, constitue un important document technique de référence, en particulier dans la mesure où une terminologie et des concepts clés normalisés y sont utilisés. Il ne fait guère de doute que le processus d'élaboration du rapport ainsi que les efforts qui ont été déployés dans les pays aux fins de l'établissement des rapports nationaux ont permis de faire mieux comprendre et d'apprécier l'importance vitale des ressources génétiques aquatiques. Le rapport représente donc la première étape vers la construction d'un vaste réservoir de connaissances sur les ressources génétiques aquatiques, qui pourra servir de base pour des actions futures visant à améliorer la conservation et l'utilisation durable de ces précieuses ressources, et à les mettre en valeur, aux niveaux national, régional et mondial.

14. Le rapport se compose de dix chapitres. Le premier chapitre donne une vue d'ensemble de la situation actuelle de l'aquaculture et des pêches de capture, ainsi que des marchés pour leurs produits, et présente les perspectives d'évolution de ces secteurs. On y trouve également la nomenclature type des ressources génétiques aquatiques qui est utilisée tout au long du rapport et dont une adoption plus générale est recommandée. Les chapitres 2 à 9 se rapportent principalement aux données issues des rapports nationaux concernant des questions diverses. Le chapitre 2 porte sur l'utilisation des ressources génétiques aquatiques, principalement en aquaculture, et les échanges dont celles-ci font l'objet, ainsi que sur la mise en application de technologies génétiques pour améliorer ces ressources. Le chapitre 3 étudie les effets des différents facteurs de changement intéressant les ressources génétiques aquatiques et les espèces sauvages apparentées. Les chapitres 4 et 5 présentent, respectivement, la situation actuelle en matière de conservation *in situ* et de conservation *ex situ* des ressources génétiques aquatiques. Le chapitre 6 recense les parties prenantes en matière de ressources génétiques aquatiques et met en lumière le rôle qu'elles jouent dans la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur de ces ressources. Le chapitre 7 passe en revue les politiques et les textes de lois nationaux applicables aux ressources génétiques aquatiques. Le chapitre 8 fait le point sur les activités de recherche, de formation et de vulgarisation concernant les ressources génétiques aquatiques, y compris en matière de coordination et de travail en réseau, au niveau national. Le chapitre 9 porte sur la collaboration internationale sur les ressources génétiques aquatiques, y compris les rôles des différents mécanismes et instruments au moyen desquels les pays coopèrent. Enfin, le chapitre 10 apporte des précisions concernant les besoins et les défis liés aux ressources génétiques aquatiques, tels qu'ils se dégagent des messages clés figurant dans les chapitres précédents.

15. Le dernier chapitre du rapport présente une vue d'ensemble des principales caractéristiques des ressources génétiques aquatiques, en précisant plus particulièrement les aspects qui les différencient des ressources génétiques terrestres. Par rapport à celle dont les ressources phytogénétiques et les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture font l'objet, l'exploitation de la plupart des ressources génétiques aquatiques en est à ses balbutiements et leur utilisation en aquaculture est encore en évolution. Les organismes d'élevage mis en valeur sont encore peu nombreux et généralement mal caractérisés; de plus, la nomenclature utilisée pour les décrire manque de cohérence. La plupart des ressources génétiques aquatiques d'élevage continuent de présenter un niveau de variation génétique analogue à celui des espèces sauvages apparentées. Elles se différencient donc des ressources génétiques terrestres par une diversité importante et croissante des espèces et par la mise en valeur relativement limitée d'organismes d'élevage spécifiques, alors que les espèces animales et végétales terrestres exploitées sont peu nombreuses, mais recouvrent une grande diversité de races et de variétés.

16. Certaines technologies génétiques éprouvées ont permis d'obtenir des gains de production notables, en particulier dans le cadre de programmes de sélection bien gérés, mais leur adoption progresse relativement lentement, si bien que leur incidence sur la production aquacole mondiale demeure limitée.

---

<sup>13</sup> <http://www.fao.org/aquatic-genetic-resources/background/sow/background-studies/fr/>.

17. Les espèces sauvages apparentées à toutes les ressources génétiques aquatiques d'élevage sont encore présentes et largement répandues et il existe une forte interaction entre les organismes d'élevage et les espèces sauvages apparentées. La production aquacole est en grande partie tributaire des espèces sauvages apparentées en tant que matériel de reproduction (géniteurs, semences). Les activités anthropiques, dont la pêche de capture, peuvent menacer la viabilité de certains stocks d'espèces sauvages apparentées. Les pays ont communiqué des données concernant les programmes de conservation *in situ* et *ex situ* nationaux relatifs aux ressources génétiques aquatiques.

18. Les espèces allogènes apportent une contribution très importante à la production aquacole et les échanges de ressources génétiques aquatiques sont monnaie courante. Cependant, la réglementation est souvent insuffisante dans ce domaine, ce qui peut avoir des conséquences négatives liées à la présence d'espèces envahissantes. Les ressources hydriques qui abritent les ressources génétiques aquatiques sont souvent de propriété commune, y compris à caractère transfrontalier. C'est pour cette raison, ainsi que du fait de l'absence de toute réglementation des échanges de matériel génétique, qu'en matière de ressources génétiques aquatiques, les droits des sélectionneurs et les modalités d'accès et de partage des avantages sont encore peu développés et qu'ils pourront différer, dans une certaine mesure, des droits et modalités applicables à d'autres secteurs.

19. Une quarantaine de besoins et défis spécifiques se dégagent des messages clés figurant dans les différents chapitres du rapport; ils sont récapitulés dans le dernier chapitre. Certains d'entre eux se rapportent aux mesures à prendre face à l'évolution du secteur et aux facteurs environnementaux. Les besoins et défis plus spécifiques sont répartis en quatre domaines d'action stratégiques prioritaires, à savoir: caractérisation, inventaire et suivi des ressources génétiques aquatiques; mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture; utilisation et conservation durables des ressources génétiques aquatiques; et politiques, institutions, renforcement des capacités et coopération.

20. Les informations contenues dans le rapport constituent une excellente base sur laquelle s'appuyer pour définir les priorités d'action stratégiques, établir les mécanismes qui permettront de les concrétiser et déterminer les ressources et les capacités institutionnelles nécessaires pour une mise en œuvre effective.

### **SUITE À DONNER AUX CONSTATS DU RAPPORT SUR *L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE***

21. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'examiner les objectifs, la structure générale, les principes et la liste des mesures stratégiques pouvant être prises en priorité pour donner suite au rapport, tels qu'ils figurent dans l'annexe au présent document, et d'élaborer un projet de plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>14</sup>. La Commission était d'avis que ce plan d'action mondial devait être formulé après consultation des régions et en collaboration avec le Comité des pêches et ses organes subsidiaires compétents<sup>15</sup>. Elle a indiqué par ailleurs qu'il devrait être d'application volontaire, s'inscrire dans un cadre de collaboration et être appliqué en tenant compte des besoins et des priorités des pays<sup>16</sup>.

22. Dans le cadre de l'examen des objectifs proposés, de la structure générale et de la liste des mesures pouvant être prises pour donner suite au rapport, le Sous-Comité souhaitera peut-être aussi tenir compte des priorités indiquées par le Groupe de travail consultatif du Comité des pêches. En effet, à sa deuxième réunion, le Groupe de travail consultatif a recensé un certain nombre de domaines d'action prioritaires visant à guider les activités de la FAO concernant les ressources génétiques aquatiques, et formulé une série de recommandations<sup>17</sup> portant sur les points suivants: l'élaboration de directives, y compris d'outils d'aide à la prise de décision, concernant la mise en application opportune des

<sup>14</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 55.

<sup>15</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 51.

<sup>16</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 56.

<sup>17</sup> COFI:AQ/X/2019/Inf.9, pages 3 et 4.

programmes de sélection et des technologies génétiques; le recensement des priorités en matière de conservation, l'appui à la création de réseaux relatifs aux ressources génétiques aquatiques entre les organismes et institutions compétents; l'appui à la formation et au renforcement des capacités; la réalisation d'évaluations de l'impact et d'études de cas; l'analyse risques-avantages des espèces allogènes en aquaculture; l'aide à l'élaboration des politiques, y compris concernant l'accès et le partage des avantages; et la mise en place de systèmes d'information. Donnant suite aux indications émanant du Groupe de travail consultatif, en 2018 la FAO a publié un cadre de critères essentiels aux fins de la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques<sup>18</sup>. Le cadre a été adopté et il est maintenant utilisé pour guider les travaux relatifs aux ressources génétiques aquatiques menés aux niveaux national et régional dans le cadre d'une plateforme régionale pour l'Afrique australe<sup>19</sup>.

## INDICATIONS QUE LE SOUS-COMITÉ EST INVITÉ À DONNER

23. Le Sous-Comité est invité à:

- réserver un accueil favorable au rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*;
- formuler des avis concernant les objectifs et la structure générale d'un plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et les mesures stratégiques pouvant être prises en priorité, tels que proposés dans l'annexe au présent document;
- demander à la FAO d'élaborer un projet de plan d'action mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte des avis recueillis auprès des régions et des indications données par le Comité des pêches et ses organes subsidiaires compétents, afin de le présenter au Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour examen, à leurs prochaines sessions.

---

<sup>18</sup> FAO. 2018. *Aquaculture Development 9. Development of Aquatic Genetic Resources: A framework of essential criteria*, TG5, suppl. 9. Rome. 88 pages (disponible en anglais à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/CA2296EN/ca2296en.pdf>).

<sup>19</sup> Plateforme régionale pour la génétique (Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté de l'Afrique de l'Est, WorldFish et FAO).

## ANNEXE

### **OBJECTIFS, PRINCIPES ET STRUCTURE GÉNÉRALE DU PLAN D'ACTION MONDIAL RELATIF AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, Y COMPRIS LES MESURES STRATÉGIQUES POUVANT ÊTRE PRISES EN PRIORITÉ**

L'action à mener pour donner suite au rapport sur les ressources génétiques aquatiques pourrait comprendre des mesures clés propres à encourager la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable de ces ressources afin d'apporter une contribution significative aux initiatives internationales visant à promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable et à réduire la pauvreté, conformément aux objectifs de développement durable (ODD), au Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et à d'autres engagements, instruments ou cadres internationaux, tels que l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture.

#### *Objectifs envisageables*

Les mesures à prendre pour donner suite au rapport sur les ressources génétiques aquatiques devraient être d'application volontaire, s'inscrire dans un cadre de collaboration et être fondées sur les priorités et besoins nationaux. Elles pourraient poursuivre les objectifs suivants:

- améliorer le recensement, la caractérisation et la description des ressources génétiques aquatiques ainsi que leur suivi;
- faciliter l'accès aux informations sur les ressources génétiques aquatiques et leur partage aux niveaux régional et national;
- préserver la diversité des ressources génétiques importantes, relative aux organismes aquatiques d'élevage comme aux espèces sauvages apparentées, pour les générations présentes et futures;
- promouvoir l'utilisation et la mise en valeur durables des ressources génétiques aquatiques, en faveur de la sécurité alimentaire, d'une agriculture viable et du bien-être des populations humaines dans tous les pays;
- assurer la mise en application opportune et plus rapide des technologies génétiques pour l'amélioration des ressources génétiques des espèces aquatiques d'élevage, y compris celle de programmes de sélection bien conçus, afin d'obtenir des gains génétiques propres à favoriser la croissance durable de la production aquacole;
- répondre à la nécessité d'élaborer des programmes nationaux inclusifs sur les ressources génétiques aquatiques, auxquels participent les acteurs concernés, y compris les gestionnaires de ressources, les généticiens et les organismes de développement;
- faire valoir le rôle important des femmes dans l'utilisation et la conservation des ressources génétiques aquatiques et demander que des efforts particuliers soient consentis afin que les femmes et les coopératives de femmes soient intégrées dans les programmes de gestion des ressources génétiques aquatiques;
- mettre l'accent sur l'importance que revêt le renforcement des capacités dans la mise en valeur, l'utilisation et la conservation des ressources génétiques aquatiques ainsi que dans la compilation d'informations connexes, et sur l'importance des ressources financières, de la formation et de l'éducation, afin que davantage de pays puissent bénéficier des avantages découlant des ressources génétiques aquatiques et assurer une utilisation durable de ces ressources;
- protéger les habitats essentiels pour les ressources génétiques aquatiques, à tous les stades de leur développement, et inverser la tendance au déclin de nombreuses espèces sauvages apparentées aux espèces aquatiques d'élevage, imputable entre autres aux espèces envahissantes, et encourager les approches écosystémiques et écorégionales afin de promouvoir efficacement l'utilisation durable et la gestion des ressources génétiques aquatiques;

- encourager l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques aquatiques;
- mener une action de sensibilisation, enrichir les connaissances et renforcer les capacités en matière de ressources génétiques aquatiques, notamment au moyen d'études de cas qui montrent de quelle manière les technologies génétiques et les connaissances s'y rapportant peuvent être utilisées pour améliorer la sécurité alimentaire, le développement économique et la conservation des ressources génétiques aquatiques;
- aider les pays et les institutions compétentes à établir, appliquer et réexaminer régulièrement les priorités et les stratégies nationales relatives à l'utilisation durable, à la mise en valeur et à la conservation des ressources génétiques aquatiques;
- renforcer les programmes nationaux et les capacités institutionnelles – en particulier dans les pays en développement et les pays en transition – et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents; ces programmes, portant notamment sur l'éducation, la recherche et la formation, concerneraient la caractérisation, l'inventaire, le suivi, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques;
- examiner les politiques, les priorités et les programmes nationaux pertinents en vue de créer un environnement favorable et de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires aux fins de l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques et des technologies associées, notamment la sélection, et des échanges dont celles-ci font l'objet;
- demander que des directives et des cadres d'application volontaire soient mis au point dans les domaines suivants:
  - réseaux nationaux, régionaux et internationaux sur les ressources génétiques aquatiques;
  - banques de gènes;
  - amélioration des stocks;
  - gestion et amélioration des stocks de reproduction.

### *Principes*

Parmi les mesures à prendre pour donner suite au rapport sur les ressources génétiques aquatiques pourrait également figurer la définition de principes clés, en harmonie avec les instruments existants, en particulier le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, les ODD et la Convention sur la diversité biologique. Les priorités stratégiques devraient reposer sur le principe que les pays sont fondamentalement interdépendants en ce qui concerne les ressources génétiques aquatiques et qu'une solide coopération internationale présente des avantages pour tous. Elles visent aussi à aider les pays, si nécessaire, à inscrire les besoins en matière de conservation et de gestion des ressources génétiques aquatiques dans des politiques, des programmes et des cadres d'action élargis, aux niveaux national, régional et mondial.

### *Structure générale*

Les mesures à prendre pour donner suite au rapport sur les ressources génétiques aquatiques pourraient s'articuler autour des principaux thèmes ou domaines d'action prioritaires suivants:

- mise en place et renforcement d'un système de caractérisation, de suivi et d'information pour les ressources génétiques aquatiques, aux niveaux national et mondial;
- développement opportun et plus rapide des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture;
- promotion de l'utilisation durable et de la conservation des ressources génétiques aquatiques;
- politiques, institutions et renforcement des capacités.



Pour chacun de ces domaines d'action prioritaires, la Commission souhaitera peut-être définir les mesures spécifiques que les gouvernements peuvent convenir de mettre en œuvre aux niveaux national, régional et international afin de réaliser les objectifs fixés. Ces mesures seraient formulées en tenant compte des principaux constats du rapport et des besoins et défis dont celui-ci fait état. On trouvera dans l'annexe au présent document une liste indicative des mesures stratégiques pouvant être prises en priorité pour donner suite au rapport, que la Commission pourrait examiner, à sa prochaine session, au titre des domaines d'action prioritaires indiqués plus haut.

#### *Mesures stratégiques pouvant être prises en priorité*

Les mesures stratégiques pouvant être prises en priorité pour donner suite au rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* sont fondées sur les besoins et les défis dont celui-ci fait état. Elles sont regroupées ci-après sous les divers domaines d'action prioritaires proposés.

### **Domaine d'action prioritaire 1: Mise en place et renforcement d'un système de caractérisation, de suivi et d'information pour les ressources génétiques aquatiques, aux niveaux national et mondial**

Priorité stratégique 1.1: Promouvoir la normalisation à l'échelle mondiale de la terminologie, de la nomenclature et des descriptions des ressources génétiques aquatiques.

Priorité stratégique 1.2: Améliorer et harmoniser les procédures de communication d'informations et étendre les systèmes d'information existants fondés sur les espèces de façon à couvrir les ressources génétiques aquatiques pour lesquelles aucune information n'est communiquée, y compris les espèces d'ornement et les micro-organismes.

Priorité stratégique 1.3: Élaborer, promouvoir et commercialiser (ou institutionnaliser) des systèmes d'information nationaux, régionaux et mondiaux normalisés pour la collecte, la validation, le suivi et la communication d'informations sur les ressources génétiques aquatiques à un niveau inférieur à celui de l'espèce (organismes d'élevage et stocks).

### **Domaine d'action prioritaire 2: Développement opportun et plus rapide des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture**

Priorité stratégique 2.1: Faire connaître et mieux comprendre les propriétés et les fonctions des technologies génétiques, les risques qui leur sont attachés, ainsi que leur application aux ressources génétiques aquatiques, y compris les technologies traditionnelles de sélection et les nouvelles technologies.

Priorité stratégique 2.2: Favoriser l'adoption à plus grande échelle de programmes de sélection bien gérés et axés sur le long terme, en tant que technologie de base pour l'amélioration génétique de toutes les principales espèces aquacoles.

Priorité stratégique 2.3: Mettre en place des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races, afin de tirer pleinement parti des ressources génétiques aquatiques. Ces stratégies doivent permettre de concilier le développement de l'aquaculture de nouvelles espèces (autochtones et allogènes) et celui des organismes d'élevage d'espèces élevées existantes.

Priorité stratégique 2.4: Dispenser une formation adaptée en matière d'amélioration génétique, en particulier de génétique quantitative, et renforcer les capacités dans ce domaine.

### **Domaine d'action prioritaire 3: Promotion de l'utilisation durable et de la conservation des ressources génétiques aquatiques**

Priorité stratégique 3.1: Élaborer des politiques et mettre au point des contrôles fondés sur les risques pour l'introduction et le transfert de ressources génétiques aquatiques, et mettre en œuvre des systèmes de suivi visant à mieux comprendre l'impact des espèces allogènes et à

réduire les incidences négatives de celles-ci sur les ressources génétiques des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées.

Priorité stratégique 3.2: Recenser les ressources génétiques des espèces aquatiques sauvages apparentées qui sont les plus à risque, afin de s'assurer que celles-ci font l'objet d'une gestion durable et, le cas échéant, faire en sorte que des mesures de conservation appropriées soient prises.

Priorité stratégique 3.3: Surveiller et anticiper les incidences actuelles et futures des changements environnementaux sur les ressources génétiques aquatiques et réagir en conséquence, par exemple par des mesures de conservation des ressources menacées et la mise en valeur d'organismes d'élevage adaptés face au changement climatique pour l'aquaculture.

Priorité stratégique 3.4: Promouvoir la conservation *in situ*, y compris la protection des habitats et les zones aquatiques protégées, comme principale mesure de protection des ressources génétiques d'espèces aquatiques sauvages apparentées, qui sont menacées.

Priorité stratégique 3.5: Recenser les ressources génétiques d'espèces aquatiques sauvages apparentées qui sont menacées et sont essentielles au développement de l'aquaculture et aux pêches de capture, et en établir l'ordre de priorité aux fins de leur conservation *in situ*.

Priorité stratégique 3.6: Faire en sorte que la conservation des ressources génétiques aquatiques soit dûment prise en compte lors de l'élaboration de plans de gestion des pêches, visant en particulier des espèces menacées.

Priorité stratégique 3.7: Envisager l'établissement de zones aquatiques protégées pour améliorer la conservation *in situ* des ressources génétiques aquatiques essentielles.

Priorité stratégique 3.8: Recenser les ressources génétiques aquatiques importantes et menacées, devant faire l'objet en priorité de mesures de conservation *ex situ*.

Priorité stratégique 3.9: Élaborer des directives pour la conservation *ex situ* (*in vivo* et *in vitro*), mettre au point des pratiques optimales dans ce domaine et les promouvoir.

Priorité stratégique 3.10: Surveiller l'utilisation des ressources génétiques des espèces aquatiques utilisées à des fins non alimentaires, comme les espèces d'ornement, et de celles du poisson de consommation, ainsi que les échanges dont ces ressources font l'objet, et déterminer les risques et les besoins à cet égard.

#### **Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités**

Priorité stratégique 4.1: Fournir un appui aux membres aux fins de l'élaboration, du suivi et de l'application de politiques et de mécanismes de bonne gouvernance tenant dûment compte des questions touchant la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques, et cela en harmonie entre les divers secteurs de l'administration publique.

Priorité stratégique 4.2: Élaborer des stratégies nationales pour la conservation *in situ* et la conservation *ex situ* des ressources génétiques aquatiques et leur utilisation durable.

Priorité stratégique 4.3: Améliorer les communications aux niveaux national et régional concernant les ressources génétiques aquatiques et faire mieux comprendre l'importance de ces ressources aux parties prenantes, des consommateurs aux décideurs.

Priorité stratégique 4.4: Favoriser une meilleure compréhension du rôle que jouent les principales parties prenantes, y compris les communautés autochtones et les femmes, en ce qui concerne les ressources génétiques aquatiques, en particulier aux fins de leur conservation, de leur utilisation durable et de leur mise en valeur.

Priorité stratégique 4.5: Faciliter l'étude des lois nationales applicables aux ressources génétiques des espèces aquatiques allogènes, y compris quant à leur utilisation responsable et aux échanges dont celles-ci font l'objet, en s'appuyant sur des évaluations pertinentes des

risques liés aux ressources génétiques aquatiques, de l'accès à celles-ci et du partage des avantages en découlant, tenant compte des propriétés de ces ressources.

Priorité stratégique 4.6: Sensibiliser les pays membres au rôle que les accords et instruments internationaux peuvent jouer dans la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques, et assurer une mise en application plus efficace de ces dispositifs afin d'obtenir des résultats positifs.

Priorité stratégique 4.7: Mettre en place ou renforcer les institutions nationales, y compris les points focaux nationaux, qui seront chargées de la planification et de la mise en œuvre de mesures de développement du secteur de l'aquaculture et de la pêche axées sur les ressources génétiques aquatiques.

Priorité stratégique 4.8: Mettre en place des institutions nationales chargées de l'éducation et de la recherche en matière de ressources génétiques aquatiques, ou les renforcer, et promouvoir la collaboration intersectorielle en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur de ces ressources.

Priorité stratégique 4.9: Renforcer les capacités humaines au niveau national pour la caractérisation, l'inventaire et le suivi des tendances relatives aux ressources génétiques aquatiques et des risques connexes pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur de ces ressources, y compris leur évaluation économique, leur caractérisation et leur amélioration génétique.

Priorité stratégique 4.10: Encourager la mise en place d'activités en réseau sur les ressources génétiques aquatiques et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des informations sur ces ressources.

Priorité stratégique 4.11: S'efforcer davantage de mobiliser des ressources, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques.